

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2025-2026

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [X](#)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2025
ISBN : 978-2-555-01545-6 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juin 2025

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, s'adresser à :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :
statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2025-2026.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026*, [En ligne], Québec, L'Institut, 22 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2025-2026.pdf].

Ce document est disponible en médias adaptés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au cid@stat.gouv.qc.ca ou à l'un des numéros suivants : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090.

Mot du statisticien en chef

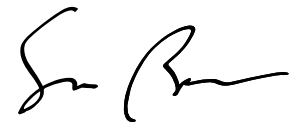
Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant à promouvoir l'équité, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan d'action présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2025-2026. Soulignons que nous avons invité des membres du personnel ayant un handicap à se prononcer dans le cadre des travaux de mise à jour du plan.

Cette année, les travaux du comité consultatif de l'Institut ont permis à l'organisation de renforcer son plan d'action et d'ajouter une nouvelle mesure en lien avec la mission de l'Institut. Toutes les mesures mises en place par l'Institut témoignent de sa volonté de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble de la population et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif. Les indicateurs retenus permettent également de faire un meilleur suivi des différentes réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de pouvoir continuer à contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Bergeron'.

Simon Bergeron

Table des matières

Mot du statisticien en chef	4
1 Portrait de l'Institut de la statistique du Québec	6
Mission	6
Vision : <i>Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution</i>	7
Mandats	7
2 Groupe de travail responsable du plan d'action	8
Comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	8
3 Consultation des personnes handicapées	9
4 Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité	10
Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité en 2024-2025	11
Travaux en cours ou à venir	11
5 Reddition de comptes	12
Mesures d'accommodement	12
Plaintes	12
6 Bilan des réalisations en 2024-2025	13
7 Mesures retenues pour 2025-2026	18

Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011). Au 31 mars 2025, il comptait 490 membres dans son personnel régulier ou occasionnel, dont 128 intervieweurs et intervieweuses. Au cours de la période 2024-2025, 68 enquêtes ont été réalisées en tout ou en partie, et plus de 230 000 personnes ont répondu aux questionnaires de l'Institut. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés¹.

Les locaux de l'Institut sont situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec)
G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College, Montréal (Québec)
H3B 4J8

Six centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles à Québec, à Montréal et à Sherbrooke.

Mission

L'Institut de la statistique du Québec est un organisme gouvernemental dont la mission est de fournir des informations statistiques fiables et objectives quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, à l'exception de l'information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est aussi le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général (RLRQ, chapitre I 13.011, article 2).

L'Institut a également pour mission d'assurer la communication, à des fins de recherche, de renseignements détenus par des organismes publics aux chercheurs et chercheuses d'un organisme public.

À titre d'agence statistique gouvernementale, l'Institut représente le Québec auprès de Statistique Canada et auprès des responsables statistiques des autres provinces et territoires canadiens.

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le Rapport annuel de gestion à l'adresse : statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public.

Vision : Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution

L'Institut de la statistique du Québec est une organisation innovante, reconnue pour son expertise, son efficacité et la qualité de ses services. Il vise à être la principale source d'information statistique objective et fiable concernant le Québec.

Le contenu statistique produit par l'Institut enrichit les connaissances, éclaire les débats et appuie la prise de décision des différentes parties prenantes de la société québécoise. Il est ainsi primordial pour l'organisation d'adapter son offre de services et sa programmation statistique aux besoins évolutifs de ses partenaires et de la société en général. L'intérêt grandissant pour les travaux de l'Institut amène l'organisation à vouloir demeurer performante, tant au bénéfice de ses clientèles que de celui de son personnel.

Mandats

L'Institut réalise des mandats statutaires en matière de rémunération, de démographie, de développement durable ainsi que d'occupation et de vitalité du territoire. Il maintient des partenariats de longue date sur les questions économiques, sociales, culturelles et de santé. Il mène des enquêtes d'intérêt public pour le Québec, produit de nombreuses publications et diffuse des données fiables et pertinentes sur la réalité québécoise afin que la population soit mieux informée et que les décideurs puissent prendre des décisions éclairées.

Groupe de travail responsable du plan d'action

Le Secrétariat général et Affaires juridiques est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action. La secrétaire générale de l'Institut agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Elle est appuyée par le responsable du plan d'action et par un comité consultatif.

Comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

L'Institut a mis sur pied un comité consultatif à l'interne afin de favoriser les échanges et, ultimement, de mieux cerner les obstacles et de définir les mesures correctrices à prendre. Le comité favorise l'implication des personnes présentant un handicap ; il est composé de neuf personnes, dont une en situation de handicap, et représente chacune des unités suivantes :

- le Secrétariat général et Affaires juridiques (SGAJ) ;
- la Direction des affaires institutionnelles et du Bureau de projet (DAIBP)
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;

- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction de la méthodologie (DM) ;
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction des enquêtes de santé (DES) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Le statisticien en chef de l'Institut a approuvé et adopté le plan d'action annuel le 30 mai 2025.

Consultation des personnes handicapées

Comme l'Institut tient à promouvoir la pleine participation de toutes les personnes, annuellement, il invite les membres du personnel à commenter le plan d'action. L'Institut réalisera une consultation de son personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de sa réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter son intégration.

À tout moment, il est possible d'adresser des commentaires ou des suggestions aux personnes responsables du plan d'action.

Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur tous les aspects de la société québécoise, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut peut être appelé à produire et à diffuser des données relatives à l'incapacité, qu'elles soient issues d'enquêtes réalisées par l'Institut ou par Statistique Canada, qui mène de manière périodique une enquête sur ce sujet. L'incapacité réfère à toute personne qui présente une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Dans les études de l'Institut portant sur la santé, mais aussi sur d'autres sujets connexes, la mesure de l'incapacité peut être parfois intégrée comme variable de croisement, ce qui permet de comparer les personnes ayant une incapacité à celles qui n'en ont pas. En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de toutes les parties prenantes et, ultimement, des personnes handicapées au Québec.

Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité en 2024-2025

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un partenaire de longue date de l'Institut en matière de production statistique concernant la situation des personnes vivant avec une incapacité au Québec. Dans les dernières années, l'Institut a intégré dans cinq enquêtes une ou plusieurs questions visant à identifier les personnes vivant avec des incapacités. L'Institut a aussi signé une entente avec l'OPHQ pour produire un compendium de données tirées de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) 2022.

En 2024-2025, des statistiques sur les personnes ayant une incapacité ont été publiées dans la Vitrine statistique sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, la section [Personnes ayant une incapacité](#) couvre désormais, en plus de la dimension du travail, des sujets comme l'éducation, les revenus et la rémunération, la conciliation famille-travail-études-vie privée, la violence, le pouvoir et la démographie.

Travaux en cours ou à venir

Au cours de l'année 2025-2026, l'Institut vise à poursuivre les travaux du comité mixte ISQ-OPHQ pour faire le bilan des collectes terminées et le bilan des questions qu'utilise Statistique Canada dans la série des Enquêtes sur la santé des collectivités canadiennes pour mesurer l'incapacité.

Reddition de comptes

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, l'Institut n'a reçu aucune demande d'accommodement.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, une plainte relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a été transmise.

En mars 2025, une plainte pour le déneigement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été déposée par un membre du personnel de l'Institut. Le service de déneigement n'étant pas constant durant les heures d'occupation, des rappels ont été transmis au responsable de l'immeuble. De plus, une requête a été placée auprès du propriétaire, responsable de l'entretien. Des améliorations de services sont prévues à l'hiver 2025-2026 par le propriétaire de l'immeuble. L'Institut assurera un suivi rigoureux auprès de ce dernier pour que la rampe d'accès soit accessible en tout temps à son personnel ayant parfois des horaires atypiques.

Bilan des réalisations en 2024-2025

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
1. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Suivre le taux de représentativité des personnes handicapées.	Taux de représentativité des personnes handicapées	Réalisé 1,3 % pour le personnel régulier et 3,85 % pour le personnel occasionnel	DRH
	1.2 Procéder à l'évaluation des besoins et adapter les mesures d'accompagnement lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre d'évaluations des besoins et d'adaptations des mesures d'accompagnement	Réalisé Une embauche a nécessité une démarche d'évaluation et d'adaptation des mesures d'accompagnement.	
	1.3 Accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre de gestionnaires accompagné(e)s	Réalisé Dans le cadre de deux processus de sélection, la passation de moyens d'évaluation a été adaptée afin de répondre aux besoins de personnes ayant déclaré un handicap.	
	1.4 Consulter les membres du personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	Taux de participation à la consultation	Non applicable Quinquennale Dernier exercice : 2020-2021 Prochain exercice : 2025-2026	DRH SGAJ

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
2. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	2.1 Fournir l'accès à des modes de collecte adaptés aux personnes répondantes. L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes ayant un handicap. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	Réalisé Aucun signalement n'a été fait.	DGC
3. L'obtention de données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec présente des difficultés.	3.1 Intégrer les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : • Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ; • Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ; • Des modules d'extension (<i>plug-in</i>) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut ; • Le logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts, qui comprend un module d'accessibilité intégré.	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	Réalisé Il n'y a pas eu de nouveau développement réalisé cette année. Néanmoins, pour toutes ses nouvelles diffusions, l'Institut applique autant que possible les bonnes pratiques en matière d'accessibilité, notamment l'insertion de versions textuelles sous les images informationnelles et de textes de remplacement descriptifs dans les métadonnées des fichiers images informatives, l'ajout de tableaux de données ou de liens vers les tableaux sous les images des graphiques, et l'intégration de sous-titres pour les vidéos. Également, une attention particulière est apportée à la rédaction de contenus Web compréhensibles par le plus grand nombre de personnes utilisatrices.	DTI DDC
	3.2 Offrir, sur demande, la conversion dans un format accessible pour les productions statistiques publiées en format PDF. Les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	Réalisé Il n'y a eu aucune demande de conversion adressée au CID.	DDC

Suite à la page 15

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Respon- sables
4. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	4.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Nature des projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	Réalisé 100 % des projets ont été réalisés selon les normes d'accessibilité.	DRFM
5. La prise en compte de la diversité des types d'incapacités dans les processus d'acquisition.	5.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	Réalisé 100 % des achats ont été réalisés selon une approche inclusive.	
	5.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	Réalisé 100 % des appels d'offres ont tenu compte de critères d'accessibilité.	

Axe 3 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
6. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	6.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens et citoyennes.	Nombre et nature des formations offertes au personnel visé	Réalisé Le personnel visé a visionné les capsules d'autoformation : <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> se trouvant sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	DDC
7. Niveau de connaissance du personnel de l'Institut à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées.	7.1 Sensibiliser les membres du personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	Deux manchettes intranet ont été diffusées : - le 31 mai 2024, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées ; - le 1^{er} décembre 2024, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Des affiches faisant la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées ont été apposées dans les locaux de l'Institut.	SGAJ
	7.2 Publier une nouvelle sur l'intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Réalisé 4 juillet 2024	
	7.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	Réalisé Une rencontre du comité consultatif – 10 mars 2025	
8. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	8.1 Veiller à ce que les membres du personnel ayant déclaré un handicap et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Sensibilisation du personnel visé aux mesures d'urgence adaptées à leur besoin	Réalisé En continu	DRFM

Axe 4 – Mission de l'Institut de la statistique

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2024-2025	Responsables
9. Difficulté à obtenir des données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	9.1 Tenir des rencontres du comité de travail, qui a comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population, notamment pour faire le lien avec les spécialistes de l'OPHQ.	Nombre et nature des rencontres du comité de travail	Non réalisé Aucune rencontre du comité de travail n'a été requise, car les principaux travaux étaient d'intégrer des questions pouvant identifier la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec dans les études menées par l'Institut.	DES DM
	9.2 Inclure une question dans certains questionnaires d'enquêtes afin de mesurer l'incapacité.	Nombre d'enquêtes	Réalisé Au total, cinq enquêtes (études) populationnelles ont été sélectionnées par l'Institut afin d'inclure différentes façons de questionner les répondants sur les incapacités. Quatre de ces cinq études sont en collecte au printemps 2025 : • <i>Enquête québécoise sur la santé et le bien-être des personnes proches aidantes</i> (en cours de collecte); • <i>Enquête sur la maltraitance auprès des personnes âgées du Québec</i> (en cours de collecte); • <i>Enquête québécoise sur l'utilisation des services de santé et des services sociaux 2024-2025</i> (en cours de collecte); • <i>Enquête québécoise sur l'accès financier aux services et articles de santé chez certaines personnes à faible revenu 2025</i> (en cours de collecte); • <i>Enquête québécoise sur la survivance au cancer 2024</i>.	DES DGC
	9.3 Signer une entente avec l'OPHQ afin de réaliser un compendium de données pour le Québec tiré de la dernière édition de l' <i>Enquête canadienne sur l'incapacité</i> (2022) menée par Statistique Canada.	Date de la signature de l'entente	Réalisé L'entente a été signée le 20 mars 2025.	DES

Mesures retenues pour 2025-2026

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
1. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Mesurer le taux de représentativité des personnes handicapées.	Taux de représentativité des personnes handicapées	31 mars 2026	DRH
	1.2 Procéder à l'évaluation des besoins et adapter les mesures d'accompagnement lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre d'évaluations des besoins et d'adaptations des mesures d'accompagnement	31 mars 2026	
	1.3 Accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre de gestionnaires accompagné(e)s	31 mars 2026	
	1.4 Consulter les membres du personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	Taux de participation à la consultation	31 mars 2026 (quinquennale)	SGAJ DRH
2. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	2.1 Veiller à ce que les membres du personnel ayant déclaré un handicap et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Sensibilisation du personnel visé aux mesures d'urgence adaptées à leur besoin	En continu	DRFM

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
3. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	3.1 Intégrer les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : - Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut ; - Highcharts, logiciel de création de graphiques interactifs qui comprend un module d'accessibilité intégré.	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	31 mars 2026	DTI DDC
	3.2 Offrir, sur demande, la conversion dans un format accessible pour les productions statistiques publiées en format PDF. Les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	31 mars 2026	
4. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	4.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Nature des projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	31 mars 2026	DRFM
5. La prise en compte de la diversité des types d'incapacités dans les processus d'acquisition.	5.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	31 mars 2026	
	5.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	31 mars 2026	

Axe 3 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
6. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	6.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens et citoyennes (services à la recherche [CADRISQ et conseillers et conseillères], intervieweurs et intervieweuses, téléphonistes, préposés et préposées aux renseignements, etc.)	Nombre et nature des formations offertes au personnel visé	31 mars 2026	Toutes les directions
7. Niveau de connaissance du personnel de l'Institut à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées	7.1 Sensibiliser les membres du personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	31 mars 2026	SGAJ
	7.2 Publier une nouvelle sur l'intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Dans les 15 jours suivant la parution du plan	
	7.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	31 mars 2026	

Axe 4 – Mission de l'Institut de la statistique

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
8. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	8.1 Fournir l'accès à des modes de collecte adaptés aux personnes répondantes. L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes ayant un handicap. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	31 mars 2026	DGC
9. Difficulté à obtenir des données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	9.1 Tenir des rencontres du comité de travail dont l'objectif est de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population, notamment pour faire le lien avec les spécialistes de l'OPHQ.	Tenir une rencontre avec le comité de travail pour analyser les données recueillies grâce aux différents questionnaires	31 janvier 2026	DES
		Dégager des recommandations pour poursuivre l'expérimentation des questions sur les incapacités dans de futures enquêtes	31 mars 2026	DM
	9.2 Faire un bilan des mesures utilisées par Statistique Canada dans l' <i>Enquête sur la santé des collectivités canadiennes</i> portant sur les personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	Produire un document synthèse et le présenter à l'OPHQ pour poursuivre les discussions	31 mars 2026	DES DGC
	9.3 Livrer un compendium de données pour le Québec tiré de la dernière édition de l' <i>Enquête canadienne sur l'Incapacité</i> (2022) menée par Statistique Canada.	Date de livraison du compendium	31 mars 2026	DES

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca